



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 2 novembre 2022

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND, Laetitia NATIVELLE et Aurore MARTIN.

Absents excusés :

Franck VIGNAUD, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Christian DUMAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Maël DIONG,
Éric SIGURE, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES,
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BERNARD,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h41

Secrétaire : Maël DIONG

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.22.070 - Acquisition de l'immeuble sis 1 rue de la Prévôté cadastré ZW n°646, 648 et 649 appartenant à la SCI JUMA

Christian DUMAS expose :

La commune d'Ingré est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de santé volontariste afin de palier le déficit de médecins et plus généralement de professionnels de santé, à travers notamment la création du centre de santé municipal. Ce Centre est placé dans un bâtiment situé 1 rue de la Prévôté dans lequel exerce en rez-de-chaussée deux médecins salariés et une infirmière de prévention. Deux médecins officient quant à eux à titre libéral. Ce bâtiment présente une surface utile d'environ 430m².

La commune loue à cet effet la totalité du rez-de-chaussée de ce bien à la SCI JUMA soit une surface de 240m². Afin d'optimiser la gestion de cet équipement, Monsieur le Maire propose l'acquisition de ce bien auprès de la SCI JUMA.

Ceci exposé :

VU et le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

VU l'article L.1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État – Pole d'Evaluation Domaniale – dans le cadre d'opérations immobilières,

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes

VU l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale d'Orléans en date du 25 février 2022

Vu la proposition d'acquisition du bien par la commune en date du 19 septembre 2022

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire a proposé à la SCI JUMA représentée par Monsieur Denis GARZANDAT l'acquisition du bien situé sis 1 rue de la Prévôté, bâtiment loué en rez-de-chaussée par la commune et occupé par le centre de santé municipal,

CONSIDERANT l'intérêt public de cette acquisition foncière,

CONSIDERANT que le montant de cette acquisition, supérieur à 180.000€, nécessite au regard des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques un avis du Pôle d'Evaluation Domaniale,

CONSIDERANT que le pôle d'évaluation domaniale estime la valeur vénale du bien à 675.000€ étant précisé que cette valeur peut être affectée d'une marge d'appréciation de +10%

CONSIDERANT l'accord sur l'acquisition du bien par la commune au prix de 700.000€,

Après présentation en Commission Générale du 17 octobre 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'autoriser l'acquisition de l'immeuble bâti cadastré ZW n°646, 648 et 649 sis 1 rue de la Prévoté à INGRE appartenant à la SCI JUMA représentée par M. Denis GARZANDAT, moyennant un montant global de 700.000€ nets vendeur,
- D'autoriser le Maire à signer l'acte authentique qui sera passé auprès de l'étude de Notaire d'Ingré. L'ensemble des frais de notaire, droits et taxes sont à la charge exclusive de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **09 NOV. 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **09 NOV. 2022**

Notification le :

09 NOV. 2022





-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_070
Date de la décision :	2022-11-08 00:00:00+01
Objet :	Acquisition de l'immeuble sis 1 rue de la Prévoté cadastré ZW n°646, 648 et 649 appartenant à la SCI JUMA
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.1.2 - Acquisition supérieure à 180 000€HT
Identifiant unique :	045-214501694-20221108-DL_22_070-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20221108-DL_22_070-DE-1-1_0.xml	text/xml	970
Nom original :		
DL.22.070 - ADT - Acquisition de l'immeuble sis 1 rue de la Prévoté cadastré ZW n°646 648 et 649 appartenant à la SCI JUMA.pdf	application/pdf	310318
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20221108-DL_22_070-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	310318

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 novembre 2022 à 15h30min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 novembre 2022 à 15h30min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 novembre 2022 à 15h31min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 novembre 2022 à 15h41min11s	Reçu par le MI le 2022-11-09